

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 371

présenté par

Mme Pompili, M. Molac, M. de Rugy, M. Baupin et Mme Duflot

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 5, substituer aux mots :

« et Lorraine »

les mots :

« , Lorraine et Champagne-Ardenne ».

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 11.

III. – En conséquence, compléter l’alinéa 14 par les mots :

« et Picardie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli propose de ne pas fusionner les régions Picardie et Champagne-Ardenne et d’aller vers des régions Nord-Pas-de-Calais-Picardie et Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine.

Fusionner les régions Picardie et Champagne-Ardenne ne répond pas à une logique historique ou culturelle. Le territoire qui serait ainsi formé ne permettrait pas de relever les défis actuels et à venir, ni de mener des politiques cohérentes répondant aux besoins des populations en termes de formation, de développement économique ou de transports. Si des liens existent, ceux-ci se font essentiellement entre l’Aisne pour la région Picardie et la Marne ou les Ardennes pour la région Champagne-Ardenne. Par contre, il n’y a pas de connexion avec la Haute-Marne ou l’Aube. Ainsi, ces régions « fusionnées » formeraient une région sans cohérence territoriale.

S'il est bienvenu de renforcer les coopérations inter-régionales, une fusion entre Champagne-Ardenne et Picardie semble donc contraire aux intérêts des territoires et populations.

Par contre, des liens sont avérés entre la Picardie et le Nord-Pas-de-Calais, d'où l'intérêt que pourrait représenter une fusion entre ces deux régions. Des échanges existent de longue date entre ces deux territoires, de même qu'une « culture » commune du nord de la France.

La Champagne-Ardenne, pour sa part, pourrait se rapprocher de l'Alsace et de la Lorraine pour former la région « Grand Est ».